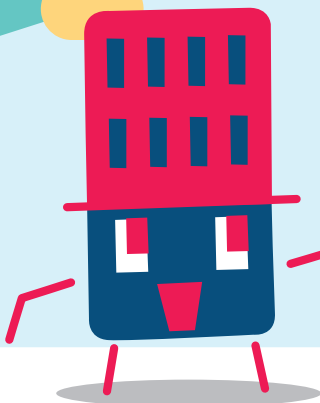




INFORMATION  
GÉNÉRALE

# Les charges locatives



Chaque mois, vous réglez, en plus de votre loyer, un montant de provisions pour charges qui figure sur votre avis d'échéance.

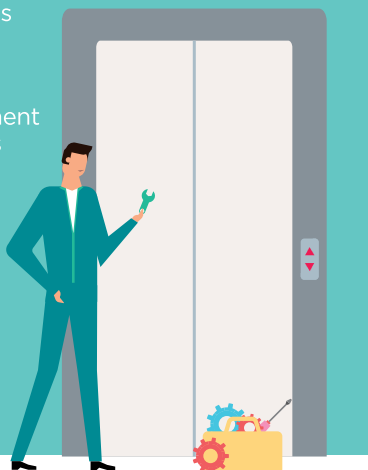
## LES CHARGES GÉNÉRALES

Elles correspondent aux dépenses engagées par Seqens pour l'entretien et le fonctionnement de votre résidence. Elles couvrent notamment :

### 1. Les charges liées aux parties communes :

- ▶ Le nettoyage, l'éclairage, le chauffage.
- ▶ L'entretien des équipements : ascenseurs, interphones, etc.
- ▶ L'entretien des espaces verts.
- ▶ La gestion des ordures ménagères.

### 2. Les impôts et taxes acquittés pour l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage pour certaines communes.



## LES CHARGES INDIVIDUELLES

Elles correspondent aux charges liées à votre logement. Elles couvrent notamment :



La consommation d'eau et de chauffage.



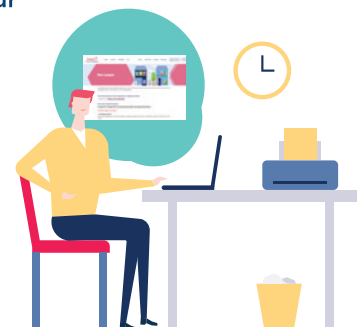
Le contrat d'entretien des équipements du logement (par exemple : chaudière individuelle, ballon électrique, compteur d'eau, etc).

## LA RÉGULARISATION

La régularisation, c'est la différence entre les provisions que vous avez versées et le montant des dépenses réglées par Seqens pour votre compte.

Le montant de vos charges est ajusté une fois par an en fonction des frais réellement engagés dans l'année.

Chaque année Seqens vous envoie votre décompte de charges de l'année précédente.



**Dans certains cas, le solde de votre régularisation est**



### Créditeur

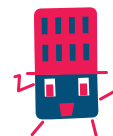
Vous êtes remboursé de la différence sur votre prochain avis d'échéance.



### Débiteur

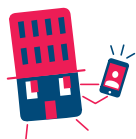
Vous êtes facturé de la différence sur votre prochain avis d'échéance.

La régularisation permet également de calculer vos prochaines provisions de charges pour couvrir au mieux les dépenses prévues.



### PENSEZ-Y!

Vous pouvez réduire le montant de vos charges en étant attentif à votre consommation individuelle d'eau, en respectant la propreté et l'entretien des parties communes.



## SEQENS À VOTRE ÉCOUTE



Service Relation Client: **01 49 42 79 89**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

### **En cas d'incident grave :**

Service d'Urgence: **01 57 77 47 77**  
du lundi au vendredi de 18h00 à 8h30 du matin,  
ainsi que les week-ends et jours fériés.



Connectez-vous à votre espace client **Déclic**  
via le site **[www.seqens.fr](http://www.seqens.fr)**